



Afin de préserver une cohésion de tous ses membres, le Club Nautique De Oissel a décidé d'instaurer une charte du Nageur. Elle fixe les règles de bon fonctionnement que doit respecter chaque nageur et ses parents pour permettre l'épanouissement de tous.

La charte est signée au début de chaque saison sportive et représente un engagement moral de la part du licencié et de ses parents

## **CHARTE DES NAGEURS ET DE SES PARENTS 2024-2025**

1) Le nageur s'engage à venir s'entraîner de manière régulière aux différents entraînements de son groupe. Il doit être présent au bord du bassin 10 minutes avant le début de la séance.

En cas de problème le nageur s'engage à prévenir l'entraîneur de son éventuel retard.

La carte de club doit obligatoirement être présentée à chaque entrée. En cas de perte, celle-ci pourra être refaite pour *5 euros*.

- 2) Il est interdit de se mettre à l'eau avant les heures d'entrainement et si l'entraineur n'est pas présent.
- 3) Avoir une attitude respectueuse envers son entraineur, les autres nageurs et le personnel de la piscine.
- 4) Respecter les locaux, notamment les vestiaires collectifs mis à la disposition par la ville de Oissel. Tout chahut y est strictement interdit et pourra être un motif de sanction. Les vestiaires à utiliser sont ceux se situant aux extrémités ; celui de gauche est celui des garçons et celui de droite est le vestiaire des filles. Il est possible d'utiliser les vestiaires individuels. Les chaussures devront être mises sous le banc et non dans le passage.
- 5) A la fin de l'entrainement, les nageurs sont priés de se rhabiller rapidement après la douche. (15 minutes maximum)
- 6) Les parents sont priés de venir récupérer leurs enfants à l'heure après la fin des cours
- 7) A) Dans un groupe à visée compétitive, le nageur s'engage à participer aux compétitions que l'entraîneur aura choisies. Tout manquement sans justification aura pour conséquence un avertissement au nageur. (cf information). Le certificat médical est obligatoire en cas d'absence aux compétitions.
  - B) Le nageur doit arriver à l'heure, c'est-à-dire aux heures d'ouverture des portes.
  - C) Le nageur s'engage pendant les compétitions à porter le tee-shirt et le bonnet du Club Nautique de Oissel.

**INFORMATION**: en cas d'absence à une compétition, le club paie un forfait. Un forfait coute entre 5 et 8 euros. Le club se réserve le droit de faire payer aux parents le forfait en cas d'absences répétées